



# ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

## Personnel

Question écrite n° 7341

### Texte de la question

M Jean-Jacques Hyst fait part à M le ministre de l'intérieur des rumeurs persistantes relatives à un transfert de l'école de formation des inspecteurs de police de Cannes-Ecluse en proche banlieue parisienne. Il lui rappelle que cette école, installée dès 1963, a été entièrement modernisée et fonctionne sous sa forme actuelle depuis 1971 et a donc formé plus de 8 000 inspecteurs de police en 17 promotions. Compte tenu des équipements nécessaires à la formation de ces inspecteurs, réalisés dans ce centre à proximité de villes moyennes et proches de Paris, qui reçoit 700 élèves et comporte un personnel enseignant, administratif et de service de près de 300 personnes, le transfert de cet établissement ne paraît pas justifié par un intérêt pédagogique et serait une lourde charge financière pour l'État. Le Président de la République avait d'ailleurs apprécié la qualité de la formation reçue lors de sa visite le 14 juillet 1985 et avait rendu hommage à cette école. Par ailleurs, il faut rappeler que le départ de cette école serait pour la région proche une nouvelle source de difficultés économiques, notamment pour la ville de Montereau. C'est pourquoi il lui demande de lui confirmer qu'aucun projet n'est encore envisagé de nature à bouleverser le statut de cet établissement en tous points performant et parfaitement intégré à son environnement.

### Texte de la réponse

Reponse. - Compte tenu du milieu urbain dans lequel ils sont appelés à exercer leurs attributions à l'issue de leur scolarité, les fonctionnaires de la police nationale doivent recevoir une formation initiale dans les locaux situés, dans toute la mesure du possible, à l'intérieur ou, à défaut, à proximité immédiate des agglomérations. C'est ainsi qu'un projet de construction d'une nouvelle école nationale de police est à l'étude dans le ressort de la communauté urbaine de Lille. À l'avenir les écoles de police devront toutes être réalisées en milieu urbain. Mais, en ce qui concerne l'école supérieure des inspecteurs de police de Cannes-Ecluse en Seine-et-Marne, qui forme actuellement des élèves-inspecteurs de police, des unités cynophiles ainsi que des spécialistes de l'identité judiciaire, aucune décision n'a été prise au sujet de l'éventuel transfert de l'établissement sur un autre site ou d'une modification de sa destination.

### Données clés

**Auteur :** [M. Hyst Jean-Jacques](#)

**Circonscription :** - Union du Centre

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 7341

**Rubrique :** Police

**Ministère interrogé :** intérieur

**Ministère attributaire :** intérieur

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 26 décembre 1988, page 3813